

Fiche d'information - Établissement SEVESO Seuil Haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
 Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)
 Arrêté du 26/05/14 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées

Nom de l'établissement	DERET LOGISTIQUE – Bâtiment B3 Cosméc Park
Adresse de l'établissement	Les 3 Arches - RD2152 - 45 760 BOIGNY SUR BIONNE / VENNECY
Activité de l'établissement :	Entrepôt logistique (réception, stockage, manutention, expédition de produits)
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	La plateforme logistique est un site SEVESO seuil haut pour le stockage de liquides inflammables. Les phénomènes dangereux pouvant se produire à l'intérieur du site sont des incendies de produits stockés. L'étude de dangers démontre que les principaux effets sont des flux thermiques qui restent contenus dans limites de propriété. L'étude de dispersion des fumées toxiques (issues des produits de combustion en cas d'incendie) démontre qu'en cas de sinistre généralisé dans l'une ou l'autre des cellules, les éléments toxiques susceptibles d'être emportés dans les fumées se disperseraient sans engendrer de risque significatif aux alentours ni à des distances élevées du site.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les scénarios identifiés et étudiés dans l'étude de dangers sont : • Incendie d'une cellule de stockage • Propagation d'un incendie à plusieurs cellules de stockage • Pollution par les eaux d'extinction Les barrières de sécurité mises en place sur le site afin de maîtriser ces dangers sont les suivantes : • Système d'extinction incendie automatique • Compartimentage en cellules de moins de 3500 m² au moyen de parois séparatives coupe-feu 2h ou murs coupe-feu 4h • Portes coupe-feu à fermeture automatique • Systèmes de détection automatique (incendie, gaz) • Site clôturé et placé sous gardiennage 7j/7 et 24h/24 • Plan de défense incendie / Plan d'opération interne • Formation du personnel : équipiers de première intervention, sauveteurs secouriste du travail, équipiers d'intervention en cas de déversement accidentel • Bassins de rétention pour recueillir les eaux d'extinction en cas d'incendie et prévenir toute pollution environnementale • Système de gestion de la sécurité intégrant notamment des procédures et des modes opératoires pour maintenir et exploiter les installations en sécurité.